



## EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

### LA CGT SIGNE L'ACCORD CHEZ CLEMESSY

A l'occasion de la journée internationale des femmes le 8 mars 2006, un accord sur l'égalité professionnelle a été signé pour l'entreprise.

C'est le fruit de plusieurs années de dénonciation d'une situation inadmissible, que tous les bilans sociaux annuels et rapports annuels sur l'égalité entre les hommes et les femmes successivement mettaient en évidence des écarts importants entre ces deux populations.

L'impossibilité de la direction de donner des réponses sur ces différences de traitements a conduits les partenaires sociaux de se rapprocher pour tenter de trouver des outils permettant de donner des réponses à ces situations qui ne pourraient être expliqués objectivement.

C'est donc au travers d'une commission du CCE que le besoin d'une négociation d'un accord collectif est apparu.

Cet accord est le fruit de plusieurs mois de négociation.

Bien que limité, l'existence d'un tel accord n'aurait pas été possible sans la détermination et l'engagement de la CGT. Cette négociation est donc à mettre au crédit de la CGT qui n'a pas manqué de dénoncer l'existence de discrimination fondées sur le sexe, ce que reconnaissent implicitement les signataires de l'accord.

Tout en restant critique quant aux limites et faiblesses de l'accord, la CGT en apposant sa signature entend marquer les aspects positifs et les perspectives qui sont ouvertes par cette négociation, qui doivent servir de point d'appui pour que les engagements pris ne restent pas des déclarations de bonne intention jamais suivies d'effet.

Les éléments positifs qui ont fait pencher la balance du côté d'une signature CGT reposent les perspectives ouvertes permettant d'atteindre la parité en matière de rémunération, d'évolution de carrière, de formation professionnelle, etc..., avec à terme un changement des mentalités, notamment de l'encadrement, sur cette question d'égalité, comme par exemple les critères de recrutement et d'accès à l'emploi qui font de Clemessy une entreprise « machiste ».

Pour autant, les limites à la portée de cet accord restent nombreuses. Malgré les bonnes intentions affichées la question des objectifs et des moyens pour atteindre la parité et donc l'égalité, n'a pas été définitivement tranché et le pari à néanmoins été pris pour faire vivre, évoluer et réussir cet accord.

Cela va permettre aux organisations syndicales signataires à être vigilante quant au respect de cet accord en exigeant la mise en œuvre rapide des plans d'actions et des moyens permettant d'atteindre les objectifs visés par cet accord.

Par ailleurs, il est créé une commission égalité professionnelle du Comité Central d'Entreprise permettant le suivi de la mise en œuvre des plans d'action et de l'accord. Elle est un outil supplémentaire pour les institutions représentatives du personnel.

L'examen du prochain bilan social de l'entreprise et du rapport annuel sur l'égalité Hommes-Femmes, composés de nouveaux indicateurs sera un test sur la portée réelle de cet accord et de la volonté de la direction de faire disparaître les discriminations.

**Mulhouse, le 29 mai 2006**